

Avis au nouveau locataire

Avis original Avis modifié

Si l'avis n'est pas rempli et remis au locataire conformément à la Loi sur la location à usage d'habitation, l'augmentation de loyer peut être nulle.

A. Renseignements sur le locataire Nom du locataire : _____ Numéro de l'unité : _____ Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____ Dépôt de garantie : Montant reçu : _____ \$ Reçu le _____ Date d'emménagement : _____ Type d'unité (y compris le nombre de chambres) : _____	This document is available in English. Please call (204) 945-2476.
--	--

B. Renseignements sur l'ensemble résidentiel
 Année de construction : _____ Est-ce que l'ensemble est enregistré à titre de condominium? _____
 Si l'ensemble est un parc de maisons mobiles, indiquez le nombre total d'unités locatives _____
 Nombre d'unités locatives de l'ensemble résidentiel (sauf s'il s'agit d'un parc de maisons mobiles) :

	Studio		1 chambre		2 chambres
	3 chambres		Autre		Total

C. Services et installations inclus dans le loyer de base :
 Chauffage Eau Électricité Espaces de rangement Câblodistribution/Télévision par satellite Buanderie
 Stationnement Appareils ménagers Meubles Piscine Sauna Climatisation : Centrale Murale
 Autre (précisez) : _____

D. Antécédent de location

*(Veuillez remplir cette colonne si le locateur a déterminé la date et le montant de la prochaine augmentation de loyer.)

	Loyer précédent	Loyer actuel (à compter du _____ 20__)	* Loyer proposé (à compter du _____ 20__)
Loyer de base	\$	\$	\$
Stationnement - intérieur	\$	\$	\$
- extérieur	\$	\$	\$
- couvert	\$	\$	\$
Autre (précisez) :	\$	\$	\$
Loyer total	\$	\$	\$
Moins la *remise (s'il y a lieu) — voir la section E	\$	\$	\$
Total exigible	\$	\$	\$

Si le loyer actuel a été augmenté en vertu de l'article 132 de la Loi sur la location à usage d'habitation afin qu'il corresponde au loyer moyen exigé pour des unités semblables situées dans l'ensemble résidentiel, indiquez le loyer moyen : _____ \$. Si le loyer actuel a été augmenté en vertu de l'article 132.1 de la Loi en raison de l'ajout de meubles dans l'unité locative, indiquez le montant ajouté au loyer relativement aux meubles : _____ \$.

Note destinée au locataire : Si le loyer a été augmenté en vertu de l'article 132 ou 132.1 de la Loi, vous pouvez vous opposer à l'augmentation. Vous devez communiquer votre opposition par écrit au directeur de la Location à usage d'habitation dans les 30 jours qui suivent la réception du présent avis.

Si l'unité est soustraite à l'application d'une partie quelconque de la Loi sur la location à usage d'habitation, indiquez les motifs : _____

E. *Remise (Remplissez la présente section, le cas échéant, si le montant total payable comporte une remise et si la colonne « Loyer proposé » de la section D a été remplie.)

La remise est la même que celle de l'année dernière ou est augmentée de _____ \$.

La remise est réduite de _____ \$.

La remise est supprimée.

Le loyer total projeté doit faire l'objet d'une demande à la Direction de la location à usage d'habitation afin que soit approuvée une augmentation de loyer supérieure à l'augmentation maximale permise. La remise peut être réduite ou supprimée en fonction de la décision définitive rendue à l'égard de la demande du locateur. Le montant total payable ne peut en aucun cas excéder _____ \$.

Note : Le locateur ne peut être tenu d'offrir une remise de loyer; cependant, toute remise qui est accordée doit être prévue dans une convention écrite. La réduction ou la suppression d'une remise de loyer n'est pas considérée comme une augmentation de loyer sous le régime de la Loi sur la location à usage d'habitation. Si une convention prévoyant une remise est d'une durée déterminée, le locateur ne peut réduire ni supprimer une remise inconditionnelle au cours de la durée de la convention. Si la remise est assujettie à une condition, p. ex. payer le loyer à temps, le locateur peut la retirer sans préavis si le locataire ne remplit pas la condition.

F. Attestation
 Nom du locateur ou de son représentant : _____
 Adresse de signification : _____
 J'atteste que la présente déclaration est exacte.

Signature du locateur ou de son représentant	Date
Numéro de téléphone : _____	Numéro de télécopieur : _____

Dans les 14 jours qui suivent la remise du présent avis au locataire, une copie doit être envoyée à l'adresse suivante :
 Direction de la location à usage d'habitation, 254, rue Edmonton, bureau 302, Winnipeg (Manitoba) R3C 3Y4

Le fait que la Direction de la location à usage d'habitation reçoive le présent avis ne signifie pas qu'elle a approuvé une augmentation de loyer. Toute augmentation est susceptible de révision par la Direction.

AVIS — COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels figurant dans la présente formule sont recueillis en vertu de la Loi sur la location à usage d'habitation et du Règlement sur le contrôle du loyer des locaux d'habitation. La collecte de ces renseignements est autorisée en vertu de l'alinéa 36(1)b) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, dans la mesure où le programme de contrôle du loyer de la Direction de la location à usage d'habitation le justifie. Les renseignements personnels recueillis par la Direction sont protégés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et ne peuvent être utilisés et communiqués qu'en conformité avec celle-ci. Si vous avez des questions au sujet de leur collecte et de leur utilisation, veuillez vous adresser à la Direction de la location à usage d'habitation au numéro de téléphone (204) 945-2476 ou au numéro sans frais 1 800 782-8403.

